



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., 25-29 juin 2001

RÉSOLUTION

CE128.R15

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ POUR 2002-2003

LA 128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité de planification et de programmation (document CE128/5);

Ayant examiné le budget programme proposé de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période financière 2002-2003 contenu dans le *Document officiel 296*;

Notant avec satisfaction les efforts du Directeur en vue de préparer le budget programme proposé dans un climat marqué par de constantes difficultés financières;

Notant également avec satisfaction la transparence du document de budget et l'importance continue qu'il attribue aux programmes et résultats escomptés; et

Se rappelant l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'article III, paragraphes 3.5 et 3.6 du Règlement financier de l'OPS;

DÉCIDE :

1. De remercier le Sous-Comité de planification et de programmation pour son examen préliminaire et compte rendu du budget programme proposé;
2. D'exprimer sa gratitude au Directeur pour l'attention accordée aux économies de coût possibles et au renforcement des programmes lors de l'élaboration du budget programme;

3. De recommander au 43^e Conseil directeur qu'il envisage le budget programme proposé de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période financière 2002-2003 tel que présenté dans le *Document officiel 296* au regard des commentaires faits par les Membres du Comité exécutif et qu'il adopte les résolutions nécessaires concernant l'allocation de crédits.

(Huitième séance, 28 juin 2001)